

Sarl Immobilier Mer et Campagne
Siège: 12 route de La Dugeonnière
85750 Angles

I – BAREME COMMISSIONS VENTES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR (TVA incluse)

Jusqu'à 21 999€ : 3 000€

De 22 000 € à 35 999€ : 4000 €

De 36 000 € à 150 000€ : 11.39 % à 5.97 %

De 150 000 € à 300 000 € : 5.97 % à 5 %

A partir de 300 000€ : 5.00 %

II – CONDITIONS PARTICULIERES BAREME COMMISSIONS VENTES

En cas de négociation du prix de vente, le montant des honoraires reste calculé sur le prix de vente initial.

Pour les annonces du S.I.A., c'est le barème du titulaire du mandat qui s'applique.

III - LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de gestion : 10% HT

Honoraires de location : 25% HT.

Frais dossier : 70,00 € T.T.C.

IV - LOCATIONS – HABITATIONS

- **Honoraires location**

Honoraires location à l'année vide ou meublée à titre principale :

La charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : 8 % TTC du loyer et charges

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 8€/m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 3€/m²

La charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 8€/m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 3€/m²

***Honoraires Location secondaire :**

14 % H.T. du loyer annuel (50% propriétaire et 50 % locataire)

***Honoraires locaux professionnels**

14 % H.T. du loyer annuel (50% propriétaire et 50 % locataire)

***Honoraires locaux commerciaux**

10 % H.T. du loyer annuel (100% locataire)

- **Honoraires de gestion**

8 % H.T. du loyer + charges

- **Prime assurances :**

Garantie Loyers impayés (Fnaim) - 1.98 % TTC du loyer + charges